



Document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement

Le document complémentaire est la partie du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) qui regroupe les règles et les obligations auxquelles devront se conformer les municipalités lors de l'élaboration de leur plan et de leurs règlements d'urbanisme. Ce qui est important à retenir pour notre territoire :

- L'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur des centres urbains difficiles avec la nouvelle réglementation;
- Les règles de lotissement pour les lots non desservis par des services d'égout et d'aqueduc; 50 mètres de façade et superficie minimale de 3 000 ou 4 000 mètres carrés selon la proximité avec un lac ou un cours d'eau.

Références : [MAMH - Document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement durable](#)

[MRC des Sources - Schéma d'aménagement et de développement durable, chapitre 14 - Document complémentaire](#)